



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 171/2026
Date de la séance du CE : 18 février 2026
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2025.BVD.5508
Classification : Non classifié

Bienne, Rue du Wasen 1, 7, 9 et 11, rénovation totale du Centre de formation professionnelle de Bienne (CFP), crédit d'engagement pour la réalisation

1. Objet

Le crédit demandé de 103 110 000 francs (coûts totaux de 109 600 000 francs, moins les dépenses déjà autorisées de 6 490 000 francs pour l'étude de projet et la procédure de sélection des mandataires) doit permettre de financer la réalisation de la rénovation totale des bâtiments situés à la rue du Wasen 1, 7 et 9 ainsi que la remise en état ponctuelle de la salle de sport située à la rue du Wasen 11. Les coûts totaux comprennent un montant de 5 600 000 francs à la charge de l'INC pour le mobilier, l'équipement des salles spéciales, l'entretien, l'exploitation, l'entreposage et le déménagement.

2. Bases juridiques

- Loi du 27 mars 2007 sur les écoles moyennes (LEM ; RSB 433.12), articles 33, 59 et 64
- Ordonnance du 7 novembre 2007 sur les écoles moyennes (OEM ; RSB 433.121), article 70
- Loi du 14 juin 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP ; RSB 435.11), articles 16, 20 ss, 25 ss, 38 et 51, alinéa 3
- Ordonnance du 27 novembre 2002 sur l'organisation et les tâches de la Direction de l'instruction publique et de la culture (OO INC ; RSB 152.221.181), articles 9 et 11
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics et des transports (OO DTT ; RSB 152.221.191), article 14
- Loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0), articles 21 ss
- Ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1), articles 21 ss

3. Montant déterminant du crédit, nature et qualification juridique de la dépense

Niveau des prix au 1^{er} avril 2025, indice des prix de la construction dans l'espace Mittelland, 143,5 points (base octobre 1998 = 100 points)

Coûts totaux	CHF	109 600 000
composés de		
– Rénovation totale du CFP, y compris réserve de 13 % (à la charge de la DTT)	CHF	104 000 000
– Équipement spécifique aux utilisatrices et utilisateurs (à la charge de l'INC)	CHF	5 600 000
	CHF	109 600 000

Déduction faite des coûts déjà approuvés par la DTT le 1 ^{er} décembre 2021 pour la procédure de sélection des mandataires	CHF	490 000
Montant déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 34 OFin	CHF	109 110 000
Déduction faite des dépenses déjà approuvées par le Grand Conseil le 8 juin 2022 pour l'étude de projet (2021.BVD.4408)	– CHF	6 000 000
Crédit à approuver	CHF	103 110 000

Il s'agit de dépenses nouvelles et uniques au sens des articles 27 et 30, alinéa 1 LFin.

Le présent arrêté autorise les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 29 OFin).

4. Nature du crédit / compte / groupe de produits / exercice

Il s'agit d'un crédit d'engagement au sens de l'article 32 LFin, qui sera en principe relayé par les tranches de paiement ci-dessous, qui sont inscrites au budget et au plan financier de la Direction des travaux publics et des transports pour un montant de 84 millions de francs. Les coûts pour la rénovation de l'équipement spécifique aux utilisatrices et utilisateurs à la rue du Wasen sont inscrits dans le plan financier de la Direction de l'instruction publique et de la culture, sous le poste collectif dédié à la rénovation des écoles professionnelles.

4.1 Rénovation (à la charge de la DTT)

Groupe de produits : Gestion des biens immobiliers

Compte	Désignation	Exercice		
314400000	Gros entretien des terrains bâtis / bâtiments (PA)	2027	CHF	250 000
	Gros entretien des terrains bâtis / bâtiments (PA)	2028	CHF	100 000
504200000	Réfection et entretien des biens-fonds (PA)	2022	CHF	140 000
	Réfection et entretien des biens-fonds (PA)	2023	CHF	800 000
	Réfection et entretien des biens-fonds (PA)	2024	CHF	1 850 000
	Réfection et entretien des biens-fonds (PA)	2025	CHF	1 880 000
	Réfection et entretien des biens-fonds (PA)	2026	CHF	2 050 000
	Réfection et entretien des biens-fonds (PA)	2027	CHF	17 300 000
	Réfection et entretien des biens-fonds (PA)	2028	CHF	29 000 000
	Réfection et entretien des biens-fonds (PA)	2029	CHF	29 000 000
	Réfection et entretien des biens-fonds (PA)	2030	CHF	20 910 000
	Réfection et entretien des biens-fonds (PA)	2031	CHF	630 000
	Réfection et entretien des biens-fonds (PA)	2032	CHF	90 000
Total			CHF	104 000 000

4.2 Équipement (à la charge de l'INC)

Groupe de produits : Formation en école moyenne

Compte	Désignation	Exercice		
506000000	Biens meubles / machines / véhicules	2030	CHF	1 700 000
313000000	Autres prestations de services de tiers	2030	CHF	600 000
311000000	Mobilier et appareils	2030	CHF	3 300 000
Total			CHF	5 600 000

5. Indications sur les frais d'investissement préservant la valeur et générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements

Les indications complémentaires sur les investissements figurent au point 4.3 du rapport.

6. Référendum financier

Le présent arrêté est soumis à la votation facultative et doit être publié dans la Feuille officielle du canton de Berne.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Grand Conseil